



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Soixantième session
Point 41 de la liste préliminaire*
Souveraineté permanente du peuple palestinien
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-
Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé
sur leurs ressources naturelles

Conseil économique et social
Session de fond de 2005
Point 11 de l'ordre du jour provisoire**
Répercussions économiques et sociales de
l'occupation israélienne sur les conditions
de vie du peuple palestinien dans le
territoire palestinien occupé, y compris
Jérusalem, et de la population arabe du
Golan syrien occupé

Répercussions économiques et sociales de l'occupation **israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien** **dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem,** **et de la population arabe du Golan syrien occupé**

Note du Secrétaire général***

Dans sa résolution 2004/59, en date du 23 juillet 2004, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution. Dans sa résolution 59/251, en date du 22 décembre 2004, l'Assemblée a pour sa part prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixantième session, de l'application de la résolution. Le rapport joint en annexe, établi par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), est présenté en application de ces deux résolutions.

* A/60/50 et Corr.1.

** E/2005/100.

*** Une période d'approbation plus longue a été nécessaire pour pouvoir mener des consultations approfondies au sein de diverses entités de l'Organisation des Nations Unies au Siège et dans les bureaux extérieurs. La publication du rapport joint en annexe à la présente note a donc été retardée de 12 jours pour traitement.



Annexe

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé*

Résumé

L'occupation du territoire palestinien par Israël ne cesse d'aggraver la situation socioéconomique des Palestiniens. Face aux attaques réelles, ou perçues comme telles, d'éléments armés palestiniens, l'armée israélienne continue de procéder à des détentions arbitraires, de démolir des habitations, de restreindre considérablement la liberté de circulation et de boucler les territoires.

Les indicateurs économiques révèlent des tendances négatives persistantes : chômage élevé; dépendance accrue à l'égard de l'aide alimentaire; et pertes innombrables occasionnées par la destruction d'habitations, de bâtiments publics, de terres agricoles, d'éléments d'infrastructures et de biens privés palestiniens. Cette situation a aggravé la pauvreté, qui touche plus de 2,2 millions de Palestiniens.

En 2004, Israël a intensifié ses opérations de confiscation de ressources en eau et de terres palestiniennes au profit des colonies de peuplement et accéléré la construction d'une barrière en Cisjordanie. Les réfugiés, les femmes et les enfants sont les premières victimes de ces mesures. Les Palestiniens n'ayant qu'un accès restreint aux services dont ils ont besoin, ils sont de plus en plus nombreux à souffrir de malnutrition et autres problèmes de santé. Dans la bande de Gaza, plus de 60 % des enfants de moins de 2 ans, 36 % des femmes enceintes et plus de 43 % des mères allaitantes sont anémiques. La sécurité alimentaire de quelque 38 % de la population palestinienne n'est pas assurée. Du fait des restrictions imposées par Israël, les services humanitaires se heurtent régulièrement à des difficultés pour accéder au territoire palestinien occupé.

L'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la confiscation de terres et la construction d'une barrière dans le territoire palestinien occupé, en violation de la Convention de Genève et d'autres normes du droit international, isolent Jérusalem-Est occupée, divisent en deux la Cisjordanie, font obstacle à toute vie économique et sociale normale et continuent d'alimenter le conflit. En 2004, le nombre de colons israéliens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza est passé à 250 179, soit une hausse de 6 % par rapport à 2003.

* La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale tient à remercier les organismes et personnalités ci-après pour leur contribution de fond : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU), Organisation mondiale de la santé, Organisation internationale du Travail et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

L'expansion des colonies israéliennes se poursuit inlassablement sur les hauteurs du Golan syrien occupé, où vivent quelque 20 000 colons israéliens. La population arabe qui vit sur les hauteurs du Golan syrien n'a toujours pas suffisamment accès aux ressources naturelles et aux services sociaux.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2004/54, en date du 23 juillet 2004, le Conseil économique et social a souligné l'importance de la réactivation du processus de paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) du 22 novembre 1967, 338 (1973) du 22 octobre 1973, 425 (1978) du 19 mars 1978, 1397 (2002) du 12 mars 2002, 1515 (2003) du 19 novembre 2003 et 1544 (2004) du 19 mai 2004, et du principe de terres pour la paix ainsi que du respect des accords conclus entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, représentante du peuple palestinien. Dans la même résolution, le Conseil a réaffirmé que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, datée du 12 août 1949¹, était applicable au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967; souligné la nécessité de préserver l'unité nationale et l'intégrité territoriale du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de garantir la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur du territoire, notamment en levant les restrictions en vigueur à l'entrée et à la sortie de Jérusalem-Est, ainsi que la libre circulation vers et depuis le monde extérieur; réaffirmé le droit inaliénable du peuple palestinien et de la population arabe du Golan syrien occupé sur toutes leurs ressources naturelles et économiques, et demandé à Israël, puissance occupante, de ne pas exploiter, détruire, épuiser ou mettre en péril ces ressources; réaffirmé également que les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé étaient illégales et constituaient un obstacle au développement économique et social; et prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Dans sa résolution 59/251, en date du 22 décembre 2004, l'Assemblée générale a réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, notamment leurs terres et leurs eaux; et demandé à Israël, puissance occupante, de ne pas exploiter, altérer, détruire, épuiser, ni mettre en péril les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du Golan syrien occupé. Dans la résolution, l'Assemblée a rappelé l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 9 juillet 2004 sur les « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé » (voir A/ES-10/273 et Corr.1), et rappelé également sa résolution ES-10/15 du 20 juillet 2004. Elle a pris note des répercussions néfastes qu'avait sur les ressources naturelles du territoire palestinien le mur qu'Israël construisait illégalement à l'intérieur du territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est et alentour, et des graves effets de ce mur sur les conditions économiques et sociales du peuple palestinien. Elle a reconnu le droit du peuple palestinien de demander réparation en cas d'exploitation, d'altération, de

destruction, d'épuisement ou de mise en péril de ses ressources naturelles, et exprimé l'espoir que cette question serait traitée dans le cadre des négociations sur le statut définitif entre les parties palestinienne et israélienne. Enfin, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question à sa soixantième session.

II. Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

Morts et blessés

3. Entre le 1^{er} janvier et le 29 décembre 2004, 869 Palestiniens ont été tués et 3 975 autres blessés, ce qui porte à 3 497 et 28 321, respectivement, le nombre total de morts et de blessés palestiniens (dont 70 % de civils) depuis septembre 2000². Hormis les combattants palestiniens tués ou blessés, le nombre de victimes civiles s'explique principalement par le comportement de l'armée israélienne, qui fait un usage disproportionné de la force³.

4. Entre mars et décembre 2004, on a recensé 41 tués et 32 blessés parmi les élèves fréquentant les écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Deux élèves ont perdu la vie alors qu'ils se trouvaient dans les salles de classe⁴. Au total, 775 enfants palestiniens ont été tués entre septembre 2000 et novembre 2004, et plus de 12 000 autres ont été blessés depuis octobre 2000⁵.

5. Bien que le présent rapport ait pour objet de décrire les effets de l'occupation israélienne sur le peuple palestinien, il importe de signaler que, entre septembre 2000 et décembre 2004, 1 030 Israéliens ont été tués et 6 964 autres blessés en raison du conflit. Entre septembre 2000 et septembre 2004, 104 enfants israéliens ont trouvé la mort².

6. Le Secrétaire général a souligné maintes fois que la violence ne saurait régler le conflit et que la paix ne serait instaurée qu'au terme de négociations. En de nombreuses occasions, il a demandé aux deux parties de faire preuve de responsabilité et de la plus grande retenue et réitéré son opposition catégorique et constante à toutes les attaques terroristes, quels qu'en soient les auteurs⁶.

Arrestations et détentions arbitraires

7. Environ 7 600 Palestiniens sont toujours enfermés dans des prisons et centres de détention israéliens⁷. Au 6 janvier 2005, 848 Palestiniens se trouvaient encore en détention administrative, sans qu'il y ait eu de chef d'accusation ni de procédure judiciaire⁸.

8. Au 6 janvier 2005, au moins 259 enfants palestiniens étaient détenus par les autorités israéliennes⁹. Depuis septembre 2000, celles-ci ont arrêté quelque 2 500 enfants palestiniens¹⁰, puis les ont gardés en détention pendant de longues périodes durant lesquelles elles les ont interrogés sans leur permettre d'entrer en contact avec un avocat ou avec leurs proches¹¹. Une trentaine d'enfants palestiniens emprisonnés en Israël sont tombés malades et n'ont pas été correctement soignés : 41,6 % de leurs affections étaient liées directement ou indirectement à leur incarcération¹².

Destruction de biens

9. La démolition d'habitations compte parmi les pratiques israéliennes les plus dévastatrices sur le plan socioéconomique. Ces démolitions ont généralement lieu durant la nuit, et les occupants n'ont que quelques minutes pour retirer leurs effets personnels¹³.

10. Entre le 1^{er} mars et le 21 décembre 2004, l'armée israélienne a détruit au moins 630 habitations palestiniennes en Cisjordanie, dont 29 abris pour réfugiés. En 2004, les autorités israéliennes à Jérusalem-Est occupée ont détruit 115 immeubles résidentiels palestiniens, dont plus de 170 logements¹⁴. En 2004 également, dans la bande de Gaza, l'armée israélienne a détruit 1 443 habitations qui abritaient environ 14 481 personnes⁴. Durant les neuf premiers mois de 2004, l'armée israélienne a démoli chaque mois, en moyenne, 120 immeubles résidentiels en Cisjordanie et 77 habitations à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza².

11. Depuis septembre 2000, l'armée israélienne a détruit plus de 2 990 abris où vivaient 28 500 personnes dans la bande de Gaza⁴, et détruit ou endommagé plus de 12 000 habitations en Cisjordanie².

12. Entre septembre 2000 et le 31 janvier 2005, l'armée israélienne a arraché plus de 1 325 000 arbres en fruits¹⁵. Ces pertes considérables se feront sentir pendant des années car il faut entre cinq et sept ans de soins ininterrompus avant qu'un arbre fruitier ne génère un revenu¹⁶.

13. En 2004, les opérations de nivellement de terrain se sont intensifiées dans toute la bande de Gaza. À Beit Hanoun (bande de Gaza), plus de 50 % des terres agricoles, plantées essentiellement d'oliviers, de citrus et d'autres arbres fruitiers, ont été détruites au cours des quatre dernières années. En juillet 2004, l'armée israélienne a rasé 289 hectares de terres dans la même zone durant une opération militaire¹⁷.

14. Les infrastructures palestiniennes, tant privées que publiques, ont été endommagées ou détruites par les munitions, le matériel et les soldats de l'armée israélienne. Les destructions causées dans les camps de Tel al-Sultan et Brésil témoignent de l'utilisation par Israël de bulldozers pour démolir des routes, ainsi que les systèmes de distribution d'eau et les réseaux d'assainissement, ce qui a pour effet d'exposer des communautés déjà vulnérables à de gros risques en matière de santé publique. L'armée israélienne a ainsi détruit 51,2 % des routes à Rafah¹⁸.

15. Le montant total des dégâts matériels accumulés subis par les habitations, les usines, les infrastructures et les terres entre octobre 2000 et septembre 2004 est estimé, en calculant au plus juste, à 2,2 milliards de dollars, soit, d'après les estimations, presque 19 % du stock de biens capitaux palestiniens. Du fait des incursions qui ont suivi, l'économie palestinienne, ravagée par la guerre, a perdu environ un cinquième de sa base économique¹⁹.

16. Durant ses opérations militaires dans la bande de Gaza, l'armée israélienne a pris pour cible des usines et des ateliers palestiniens, son objectif déclaré étant de détruire les capacités locales de fabrication de roquettes. Cela n'a pas empêché les forces israéliennes de détruire et d'endommager gravement des entreprises civiles et privées essentielles pour l'économie palestinienne, comme en témoigne l'opération « Bouclier avancé », dans le cadre de laquelle l'armée a endommagé ou détruit 22 installations industrielles²⁰.

Restrictions à la liberté de circulation et bouclage des territoires

17. Les restrictions imposées à la circulation des biens et des personnes aggravent la crise humanitaire dans le territoire palestinien occupé car elles accentuent le chômage et la pauvreté, empêchent l'offre de soins médicaux, brisent les cycles d'enseignement et, de manière générale, sont source d'humiliation pour les Palestiniens, tant individuellement que collectivement. Ces restrictions ont été maintenues en 2004, voire renforcées dans la bande de Gaza. Celle-ci est restée scindée en trois parties, et les nouvelles restrictions relatives au droit de passage ont particulièrement nui aux collectivités isolées, notamment dans les zones de Siafa, al-Ma'ani et al-Mawasi (Khan Younis et Rafah)²¹.

18. En 2004, le poste de contrôle d'Erez (nord de Gaza) a été fermé en permanence pour les Palestiniens pendant 179 jours. Les autorités israéliennes ont également fermé la zone industrielle d'Erez pendant 190 jours; le poste de contrôle de Karni (principal point de passage pour les marchandises entre Gaza et Israël), entièrement pendant 47 jours et partiellement pendant 188 jours; le carrefour de Netzarim pendant 41 jours; et le point de passage de Sofa (sud de Gaza), entièrement pendant 56 jours. Durant cette période, le terminal de Rafah (seul point de passage à la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte) a été fermé entièrement pendant 66 jours et partiellement pendant 182 jours (entre le 16 avril et le 21 octobre 2004, il était fermé en permanence pour les hommes âgés entre 16 et 35 ans). L'Aéroport international de Gaza est resté fermé pendant toute la période. Dans la bande de Gaza, le poste de contrôle de Gush Qatif, situé sur la principale artère nord-sud, a été fermé entièrement pendant 27 jours et partiellement pendant tous les autres jours⁴.

19. En moyenne, 2 960 travailleurs vivant à Gaza sont entrés tous les mois en Israël et dans la zone industrielle d'Erez, ce qui représente une baisse de 69 % par rapport à la moyenne mensuelle enregistrée en 2003 (9 670)²².

20. En 2004, le volume des exportations qui sont sorties de la bande de Gaza par le point de passage de Karni a chuté de 30 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de camions transportant les marchandises exportées est tombé de 934 par mois en 2003 à 655 en 2004. Le nombre de camions transportant les marchandises importées est passé de 3 429 par mois en 2003 à 3 589 en 2004, soit une hausse de 5 %. En mars, Israël a imposé de nouvelles restrictions concernant le volume des biens transitant par le point de passage de Karni en ramenant de 1,7 mètre à 70 centimètres la hauteur maximale des marchandises pouvant être placées sur la bande transporteuse dans la zone d'inspection, ce qui a considérablement ralenti les opérations à ce point de passage²².

21. En Cisjordanie, plus de 700 obstacles matériels (postes de contrôle, tours d'observation militaires, blocs de béton, barrages routiers, remblais de terre, etc.) entravent les déplacements internes. Au début de 2004, l'armée israélienne a annoncé qu'elle allégerait le régime de bouclage en Cisjordanie. Une cinquantaine de barrages routiers ont par la suite été retirés, ce qui a facilité la circulation des véhicules entre districts dans le nord et le sud de la Cisjordanie. Les « postes de contrôle volants », érigés de manière incohérente, ont toutefois été maintenus²².

22. Les villes de Cisjordanie restent soumises aux couvre-feux. Entre le 18 juin 2002 et le 6 mars 2005, Hébron, Naplouse et Djénine ont connu 5 828 heures

(243 jours), 4 808 heures (200 jours) et 3 766 heures (157 jours) de couvre-feu, respectivement²³.

Colonies de peuplement israéliennes

23. Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, jugées illégales par la communauté internationale, continuent d'alimenter le conflit et ont des incidences défavorables sur les conditions de vie du peuple palestinien.

24. Le nombre de colons israéliens vivant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a augmenté de 6 %, passant de 236 381 en 2003 à 250 179 en 2004²⁴. Jérusalem-Est occupée compte au total environ 180 000 colons israéliens. Dans la bande de Gaza, 17 colonies israéliennes abritent 8 693 colons, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 2003²⁴.

25. En 2004, Israël a construit deux nouvelles colonies de peuplement dans la zone de Jérusalem-Est occupée : Kidmat Zion (400 logements) et Nof Zahav (550 logements). En juin 2004, le Gouvernement israélien a rendu publics les plans de la colonie de Givat Yael, qui sera située à l'ouest de Bayt Jala (Cisjordanie). Ces plans prévoient la confiscation de 411 hectares de terres palestiniennes et la construction de 13 500 logements devant accueillir 55 000 colons²⁵. De son côté, l'Organisation sioniste mondiale appuie la création de nouvelles colonies dans la vallée du Jourdain²⁶.

26. En 2004, le Ministère israélien du logement et de la construction a relancé le plan d'expansion « E-1 ». Ce plan portant sur 4 000 logements, qui vise à relier Ma'ale Adumim à d'autres colonies de la zone de Jérusalem, divise en deux la Cisjordanie. D'intenses travaux ont déjà été engagés pour la construction de routes dans cette zone. Le Ministère israélien des finances a alloué 4,4 millions de dollars à ce projet²⁷. Fin août, l'Autorité israélienne chargée de la gestion des terres a approuvé la construction de 767 nouveaux logements pour les colonies implantées dans la zone de Jérusalem²⁸. En janvier 2005, les autorités israéliennes ont approuvé la création de 3 500 logements dans la zone située entre Ma'ale Adumim et Jérusalem, l'objectif étant de renforcer la mainmise d'Israël sur les blocs de colonies en « remplissant » les zones fermées situées entre la Ligne verte et la barrière²⁹.

27. Les quatre colonies de la Cisjordanie visées par le « plan de dégagement » d'Israël se sont également étendues en 2004. Le nombre d'habitants de Sa-Nur a quasiment triplé³⁰. La population des grandes colonies de Cisjordanie a également augmenté : Modi'in Ilit de 14 % (27 301 habitants) et Ma'ale Adumim de 6 % (28 546 habitants).

28. Deux colonies de peuplement s'agrandissent actuellement autour d'Alfei Manashe : Nof Sharon, où 50 habitations pour colons sont construites sur des terres palestiniennes près du village d'Habla, et Givat Tal, avec 400 nouveaux logements. Par suite d'intenses travaux de construction commencés au milieu de 2004, la colonie d'Alfei Manashe a quasiment doublé de taille²⁵.

29. La colonie d'Ari'el s'est déjà étendue vers l'ouest avec 2 000 nouveaux logements. En mai 2004, le Procureur général d'Israël a autorisé le Ministère du logement et de la construction à financer à nouveau la construction de colonies. En août, ce ministère a publié des appels d'offre pour la construction de 1 001 nouveaux logements en Cisjordanie, auxquels il faut ajouter 600 logements déjà

approuvés pour Ma'ale Adumim²⁸. En 2004, l'Administration israélienne chargée de la gestion des terres a mis sur le marché 1 783 nouveaux logements en Cisjordanie, a annoncé que, en 2005, elle comptait appuyer la construction de plus de 6 391 nouveaux logements destinés aux colons, et a approuvé, à titre rétroactif, l'implantation de 120 colonies avancées³¹. Cette dernière décision a été modifiée le 13 mars 2005, après la publication du rapport Sasson, lorsque le Gouvernement israélien a décidé de créer un comité pour le démantèlement de 24 avant-postes³².

30. Les ordres de saisie de terrains se sont multipliés en 2004 dans la bande de Gaza, où au moins 350 projets de construction de colonies de peuplement doivent encore être approuvés. Le 26 juillet 2004, le Conseil régional de Gaza a obtenu des autorisations pour 26 immeubles résidentiels à Gush Katif et de nouvelles salles de classe à Kfar Darom, Netzarim et Neve Dekalim³³.

31. En août 2004, le Gouvernement israélien a annoncé d'exceptionnelles mesures d'incitation financières en faveur des colons israéliens vivant en Cisjordanie³⁴. Il a également annoncé de nouvelles mesures d'incitation pour les colons de la bande de Gaza comptant se redéployer en Cisjordanie, ainsi qu'une prime de 30 000 dollars pour les colons qui se réinstalleront dans le Néguev ou en Galilée³⁵. En principe, les colonies situées dans la bande de Gaza seront évacuées sur une période de 12 semaines à compter de la mi-août 2005, dans le cadre d'une procédure de désengagement qui coûtera 680 millions de dollars³⁶.

Le mur

32. Dans sa résolution ES-10/15, en date du 20 juillet 2004, l'Assemblée générale a pris acte de l'avis consultatif donné par la Cour internationale de Justice, selon lequel l'édification du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, était contraire au droit international. Cependant, Israël poursuit la construction du mur en Cisjordanie. Cet ouvrage, long de 209 kilomètres environ, dont 105 sont en cours de construction³⁷, est constitué d'un ensemble de clôtures, de tranchées, de fils de fer barbelé, de bandes de sables conçues pour repérer les traces de pas, de systèmes de surveillance électronique et de chemins de patrouille. Sur une portion de 22 kilomètres, le mur a une largeur moyenne de 60 mètres et il est formé de blocs de béton de huit à neuf mètres de haut (notamment dans les zones urbaines telles que Jérusalem occupée, Bethléem, Qalqiliya et Tulkarem)³⁸.

33. Le tracé du mur, publié par le Gouvernement israélien le 20 février 2005, englobe des zones situées autour des colonies de Ma'ale Adumim et Ari'el/Emmanuel, sur une distance de 108 kilomètres, soit 16 % de la longueur totale de l'ouvrage. Si ces zones sont incluses dans le tracé, la longueur totale du mur passera à 670 kilomètres, c'est-à-dire environ le double de la Ligne verte. En conséquence, 57 726 hectares, soit 10,1 % de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, se trouveront enfermés entre le mur et la Ligne verte³⁷.

34. Les dommages causés par la destruction de terres et de biens du fait de la construction du mur seront durables et pèseront sur la capacité de rétablissement des Palestiniens, à condition toutefois que la situation politique le permette. À cet égard, le Secrétaire général, conformément à la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, compte établir un registre des dommages causés par l'édification du mur. Cette action devrait être lancée plus tard en 2005. Environ 1 323 hectares ont récemment été défrichés ou endommagés du fait des travaux². Lorsque la

construction du mur sera achevée, il sera impossible ou très difficile d'accéder à 8 500 hectares d'oliveraies (environ 1 million d'oliviers)²¹. La construction du mur a d'autres conséquences, notamment :

- La confiscation de terres, notamment celles appartenant aux personnes vivant à l'est du mur, où l'agriculture fournit l'essentiel des revenus des habitants;
- La saisie, la destruction et l'isolement des sources d'eau;
- L'absence d'investissement, dont les conséquences financières seront ressenties à long terme;
- La dégradation de l'environnement, qui touche la faune, la flore et la géologie du territoire palestinien;
- Les effets négatifs des restrictions à la liberté de déplacement sur les relations sociales et les liens familiaux³⁹;
- La forte baisse de l'activité commerciale (y compris l'absence d'accès au marché arabo-israélien), de l'emploi et de la viabilité économique, notamment le long du mur.
- L'émergence de catégories supplémentaires de « nouveaux pauvres », notamment parmi les agriculteurs et les travailleurs agricoles.
- Une plus grande dépendance des personnes vivant dans les zones « fermées » à l'égard des marchés de l'emploi et du commerce en Israël.

35. À l'exclusion de la population de Jérusalem-Est occupée, le mur devrait porter directement préjudice à 49 400 Palestiniens vivant dans 38 villages et villes. Plus de 500 000 Palestiniens vivent à moins d'un kilomètre du mur, y compris à Jérusalem-Est occupée. La section du mur prévue à Ma'ale Adumim traversera, vers l'est, 14 kilomètres de la Cisjordanie, soit 45 % de sa largeur. Les Palestiniens de Cisjordanie, comme ceux qui résident à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est occupée, ne pourront plus se déplacer librement entre le nord et le sud de la Cisjordanie⁴⁰.

36. La zone située entre le mur et la Ligne verte, à l'exclusion de Jérusalem-Est occupée, comptera 56 colonies israéliennes, qui seront occupées par 170 123 colons israéliens, ce qui correspond à environ 76 % de la population des colonies de Cisjordanie³⁷.

37. En février 2005, on a observé l'existence de 63 points de passage dans le mur, dont seulement 25 étaient accessibles aux Palestiniens munis d'autorisations valables³⁷. Cependant, le système de délivrance d'autorisations entrave considérablement les déplacements des Palestiniens et ne permet pas à ceux-ci de mener une existence normale⁴¹.

38. Les Palestiniens vivant dans les « zones fermées », entre la Ligne verte et le mur, ne savent pas ce que l'avenir leur réserve et quel sera le sort des terres qu'ils occupent. Environ 5 000 Palestiniens des districts de Djénine, Qalqiliya et Tulkarem doivent solliciter des autorisations pour continuer à vivre dans leurs maisons²¹.

39. Le mur limitera encore plus l'accès des agriculteurs vivant en dehors des « zones fermées », situées entre la Ligne verte et le mur, aux terres qui leur appartiennent dans lesdites zones. Le personnel médical, les personnes qui se déplacent pour affaires et les organisations humanitaires internationales doivent

aussi demander des autorisations spéciales. Si les ordonnances militaires qui restreignent l'entrée dans les « zones fermées » sont appliquées à de nouveaux secteurs du mur, plusieurs milliers de Palestiniens auront le plus grand mal à continuer de vivre dans leurs maisons ou à accéder à leurs terres²¹.

40. Selon la plupart des estimations, environ 220 000 personnes dans 60 localités sont touchées par l'achèvement de la première étape de la construction du mur dans les régions de Qalqiliya et de Tulkarem et dans la partie ouest de Djénine, dont pas moins de 40 % sont des réfugiés. Les populations des localités situées en dehors des villes de Tulkarem et de Qalqiliya n'ont, à ce jour, pas vraiment bénéficié des services de l'UNRWA car elles connaissaient une relative prospérité avant septembre 2000. Les réfugiés qui possédaient des terres avaient moins besoin d'assistance que les autres et, avec les quelques infrastructures existantes, elles ne dépendaient pas beaucoup de l'Office dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il se peut cependant qu'une catégorie de « nouveaux pauvres » apparaisse, notamment parmi les paysans sans terre. En dehors de « l'enveloppe de Jérusalem », environ 120 localités seront touchées dans les régions de Salfit, Ramallah, Jérusalem, Bethléem et Hébron. L'Office a prévu que les réfugiés, plus que la population non réfugiée, seraient particulièrement exposés à une baisse supplémentaire de leur niveau de vie, compte tenu de leur situation socioéconomique⁴.

41. L'édification du mur a, entre autres, limité l'accès des réfugiés aux services d'éducation et de santé. Elle a notamment porté un coup sévère aux activités de l'UNRWA dans les alentours de Jérusalem, où celui-ci gère un grand nombre d'établissements (écoles et centres de santé). Le Centre de santé de Jérusalem, géré par l'Office, est l'illustration parfaite des difficultés que rencontrent les réfugiés pour accéder aux services offerts par l'Office. Entre août et octobre 2003, on a recensé environ 10 000 visites par mois, essentiellement des patients résidant en dehors de la ville. En juillet 2004, le nombre de visites avait diminué de plus de moitié et il a continué de baisser pour atteindre 4 112 visites en janvier 2005, avec notamment une diminution sensible du nombre de patients atteints de maladies non transmissibles et d'enfants venus se faire vacciner. En outre, plus de 6 600 réfugiés ont reçu en 2003 des soins de santé secondaires dans trois hôpitaux de Jérusalem conventionnés par l'Office. La plupart de ces patients ne pourront plus avoir accès à la ville lorsque la construction du mur sera achevée⁴.

Ressources naturelles, eau et environnement

42. Depuis 1967, Mekorot, la société publique israélienne qui distribue environ 80 % de l'eau en Israël⁴², a consolidé son emprise sur la plus grande partie des eaux de surface et des eaux souterraines dans le territoire palestinien occupé⁴³. Les Palestiniens vivant sous occupation israélienne sont de plus en plus dépendants de l'eau qu'ils achètent à Mekorot, notamment dans les régions touchées par la construction du mur et les confiscations de terres, comme dans la ville de Nabi Elyas où les autorités israéliennes refusent de relier un puits au réseau local⁴⁴.

43. Les réseaux palestiniens d'eau dans le territoire palestinien occupé ont été largement endommagés par les activités militaires israéliennes. Dans la bande de Gaza, les dégâts causés à l'infrastructure d'eau de Bayt Hanoun ont été estimés à 250 000 dollars⁴⁵. De même, 120 citernes d'eau utilisées par les ménages et 17 puits privés, servant à l'approvisionnement en eau potable et à l'irrigation, ont été

détruits⁴⁶. À Rafah, 17 des 30 kilomètres de canalisation d'eau et 15 des 20 kilomètres de conduites d'eaux usées, d'une valeur de 713 900 dollars, ont été détruits par l'armée israélienne⁴⁷. Le mélange des eaux usées avec l'eau potable a occasionné des maladies hydriques. Dans cette région, environ 70 % des maladies courantes sont dues à la pollution de l'eau⁴⁸. Des traces de poliomyélite ont été détectées dans le réseau d'approvisionnement en eau de la bande de Gaza⁴⁹.

44. L'armée israélienne a enterré des gravats dans des sites fragiles, notamment des zones dunaires, qui risquent de polluer la nappe aquifère de Gaza⁵⁰.

45. La faiblesse et le mauvais état de l'infrastructure d'élimination des déchets menacent également l'hygiène du milieu. À Hébron, les eaux d'égouts non traitées occasionnent des maladies et risquent de contaminer la nappe phréatique occidentale à long terme⁵¹. À Salfit, les déchets liquides, gazeux et solides laissés par les 17 colonies du district polluent l'environnement, l'agriculture et l'eau. Les déchets industriels sont souvent rejetés sans traitement sur les terres palestiniennes. Les eaux usées non traitées peuvent contenir de nombreux polluants, essentiellement des métaux lourds, qui augmentent les risques d'intoxication et d'épidémie, notamment l'hépatite A et les diarrhées contagieuses⁵².

Santé publique

46. La destruction de l'infrastructure hydrique et d'assainissement a eu pour effet de réduire la disponibilité moyenne d'eau par habitant et de contaminer l'eau potable, provoquant ainsi des infections gastro-intestinales, notamment chez les enfants⁵³.

47. Les coupures d'eau et d'électricité durant les couvre-feux prolongés, qui réduisent l'accès à l'eau potable, ont causé une recrudescence des cas de diarrhée. La surpopulation des écoles, suite aux incursions israéliennes à Rafah, a déclenché une épidémie de varicelle chez les enfants⁵³. Une grave épidémie d'oreillons a également frappé les camps et les villages de la région de Naplouse entre l'automne 2003 et août 2004, touchant 2 190 enfants, dont 73 % avaient déjà été vaccinés⁴.

48. L'UNRWA a également observé une évolution épidémiologique caractérisée par des incidences plus grandes de maladies non transmissibles, telles que le diabète sucré, les maladies cardiovasculaires et les cancers, qui font peser une charge supplémentaire sur les maigres ressources humaines et financières de l'Office⁴. En outre, 45,3 % des ménages ont eu du mal à accéder aux services de soins de santé par manque de ressources, 40,1 % en raison des bouclages de l'armée israélienne, 38,3 % du fait des points de contrôle militaires et 8,9 % à cause du mur⁵⁴. Dans les zones touchées par l'édification du mur, 73,7 % des Palestiniens vivant dans les « zones fermées » ont indiqué qu'il leur était difficile d'accéder aux structures et services de soins de santé⁵⁵. Au cours des quatre dernières années, l'accès des 322 000 résidents de la région centrale de la bande de Gaza aux services de physiothérapie est devenu quasiment impossible⁵⁶.

49. La couverture vaccinale a baissé dans certaines poches du territoire palestinien occupé. Moins des deux tiers des enfants vaccinés contre la rougeole sont immunisés contre la maladie⁵³. Les restrictions israéliennes à la circulation des véhicules et du personnel du Ministère palestinien de la santé ont entravé les services de soins de santé. La vaccination dans les régions éloignées est aujourd'hui

assurée de façon exceptionnelle avec l'aide logistique et matérielle des Nations Unies⁵⁷.

50. Dans le territoire palestinien occupé, un accouchement sur 1 000 s'est produit à des points de contrôle israéliens et 4,1 % des accouchements ont eu lieu à domicile. Depuis septembre 2000, environ 70 accouchements qui ont eu lieu à des points de contrôle ont été fatals à la mère ou à l'enfant ou encore aux deux. Même lorsque ces accouchements se passent correctement, l'humiliation et les traumatismes qui en résultent peuvent avoir des conséquences à long terme sur l'équilibre psychologique des femmes⁴.

51. L'augmentation du nombre de patients dans les services psychiatriques renseigne sur la détresse psychologique accrue de la population⁵³.

52. L'état nutritionnel de la population s'est dégradé. Environ 15 % des enfants sont atteints de goitre ou présentent des signes de carence en iode. En conséquence, de nombreux enfants sont en danger d'arriération mentale⁵⁷. Soixante-dix pour cent des enfants présentent des carences en vitamine A ou en sont tout proche⁵⁷. Le retard de croissance (insuffisance de la taille par rapport à l'âge) atteint 9 % des enfants. En raison des déficiences nutritionnelles, le taux d'émaciation (insuffisance du poids par rapport à la taille) chez les enfants palestiniens est de 2,5 %⁵⁸.

53. L'insécurité alimentaire a aussi affecté la santé des femmes et des enfants. Selon les résultats préliminaires d'une étude menée par l'Office dans la bande de Gaza, l'anémie frappe plus de 60 % des enfants de moins de 2 ans, 36 % des femmes enceintes et plus de 43 % des femmes allaitantes⁴.

Alimentation

54. La consommation alimentaire totale des ménages palestiniens a baissé de 25 à 30 % depuis septembre 2000². Environ 1,3 million d'habitants du territoire palestinien occupé, soit 38 % de la population, vivent dans l'insécurité alimentaire, tandis que 26 % sont menacés par l'insécurité alimentaire⁵⁹. Un quart des Palestiniens de la bande de Gaza n'ont pas une alimentation convenable, même avec l'apport de l'aide alimentaire⁵⁵. Seize pour cent de la population palestinienne vit dans une pauvreté extrême. Avec une dépense mensuelle inférieure à 48 dollars, ces personnes ne disposent même pas du minimum d'apport calorique, tel qu'il a été défini par la FAO et l'OMS⁶⁰.

55. Les stratégies de survie adoptées par les groupes de population les plus vulnérables et les plus touchés, y compris les personnes vivant dans la pauvreté chronique et les « nouveaux pauvres », sont inopérantes. Les ménages palestiniens en sont réduits à acheter des denrées alimentaires à crédit, à s'endetter auprès des commerçants et des voisins, à ne pas payer leurs charges et à vendre leurs biens. D'autres subsistent grâce à l'aide de proches. Certains ont même été obligés de retirer leurs enfants de l'école⁵⁹.

Jeunes et éducation

56. Les enfants sont les plus touchés par le conflit, et ils montrent des signes d'une profonde détresse. Trente-six pour cent des parents ont indiqué que leurs enfants avaient un comportement agressif, 31 % qu'ils avaient de mauvais résultats à l'école, 25 % qu'ils souffraient d'énurésie et 28 % qu'ils faisaient régulièrement des

cauchemars. Ces quatre manifestations sont le plus répandues dans les camps de réfugiés et les ménages les plus pauvres dans la bande de Gaza⁵⁷.

57. La vie de famille et la santé sont lourdement menacées. Il est de plus en plus patent que, dans le territoire palestinien occupé, la population souffre d'anxiété chronique, n'a guère confiance en elle et a le sentiment de ne plus rien maîtriser, ce dont pâtissent les relations familiales et la vie de famille. Ainsi, 30,8 % des enfants auraient été exposés à une quelconque forme de violence, dont 68 % à des violences physiques ou verbales en milieu familial et 30 % à une forme de violence exercée par un enseignant. Étant donné les répercussions qu'ont les mauvais traitements sur le comportement des victimes lorsqu'elles atteignent l'âge adulte, ces résultats n'augurent rien de bon quant à la stabilité future de la famille et de la société⁶¹.

58. Il ressort d'une étude sur l'image qu'ont les Palestiniens de leurs conditions d'existence que les enfants ont en permanence de mauvais résultats scolaires dans 54 % des ménages en situation économique particulièrement difficile, contre 23 % pour les ménages qui vivent au-dessus du seuil de pauvreté⁶¹.

59. En raison des bouclages et des couvre-feux imposés constamment, plus de 226 000 enfants de 580 écoles se voient dans l'impossibilité d'aller en classe, ne peuvent s'y rendre régulièrement ou prennent de gros risques s'ils le font. En Cisjordanie et à Gaza, 272 écoles de l'UNRWA ont été fermées pendant 391 jours de classe au total pendant l'année scolaire 2003/04. Plus de 56 000 journées d'enseignement ont été perdues. En Cisjordanie, la scolarité a été perturbée pendant trois années scolaires consécutives, ce qui a accentué la détérioration des résultats des élèves. Dans les écoles de l'Office, les taux de réussite aux examens ont considérablement baissé entre 2000/01 et 2003/04. Le taux de réussite en mathématiques pour la sixième année d'études a chuté de 68,7 % à 33,6 %, tandis que, pour la quatrième année d'études de sciences, ce taux est tombé de 71,5 % à 38 %. Les entraves à la liberté de circuler ont elles aussi des répercussions sur la qualité de l'enseignement, puisque les responsables de l'éducation sont contraints de recruter des enseignants qui vivent à proximité des écoles plutôt que ceux qui sont les mieux qualifiés pour les postes à pourvoir⁶².

60. Au cours des trois dernières années, la destruction d'infrastructures, d'installations d'enseignement et d'apprentissage, d'équipement et d'ouvrages de bibliothèque aurait fait perdre 4 850 000 dollars aux universités palestiniennes. Le taux global d'abandon des études universitaires a augmenté de 7 % en 2004 car les familles n'avaient pas les moyens de payer les frais d'inscription à l'université².

Indicateurs économiques

61. La fragmentation géographique, notamment l'isolement de Jérusalem-Est occupée, a séparé les acteurs économiques et entraîné une dégradation de la situation économique des Palestiniens ainsi que de l'économie du territoire palestinien occupé en général. La rareté des terres (40 % de la population de la bande de Gaza vit sur 6 % du territoire), le taux élevé d'accroissement de la population (au moins 3,4 %) et la jeunesse de la population (45,8 % de moins de 15 ans) sont d'autres obstacles qui entravent les efforts déployés en faveur du développement social et économique⁶³.

62. Les restrictions imposées par les Israéliens à la liberté de circulation restent un important facteur de la détérioration de la situation socioéconomique qui se poursuit

dans le territoire palestinien occupé. D'après les estimations de la Banque mondiale relatives aux résultats économiques d'ensemble en 2004, le produit intérieur brut (PIB) palestinien a diminué de 20 % par rapport à 1999, tandis que le PIB par habitant a chuté de 37 %. Le PIB exprimé en dollars est tombé de 4,1 milliards de dollars en 1999 à 3,3 milliards en 2004, tandis que le PIB par habitant a chuté de 1 493 dollars à 934 dollars pendant la même période⁶⁴. D'après la Banque mondiale, cette contraction de l'économie s'est poursuivie bien que l'aide internationale par habitant octroyée au territoire palestinien occupé ait atteint des niveaux sans précédent au cours des quatre dernières années⁶⁵.

63. Le marché du travail est encore en crise. Le nombre de chômeurs au troisième trimestre de 2004 est resté trois fois supérieur à celui enregistré en septembre 2000, en dépit d'une période de croissance de l'emploi en 2003. Selon les données communiquées par le Bureau central de statistique palestinien, le nombre de Palestiniens employés en Israël et dans les colonies de peuplement israéliennes a diminué de 97 000 depuis la fin de l'année 2000⁶⁶. Si l'on prend en compte les travailleurs découragés qui ont renoncé à chercher un emploi⁶⁷, le taux de chômage ajusté était de 32,6 % au troisième trimestre de 2004, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport au troisième trimestre de l'année précédente⁶⁸. Environ une personne ayant un emploi sur trois travaille pour l'Autorité palestinienne, l'UNRWA ou une organisation non gouvernementale⁶⁹.

64. Les collectivités rurales se sont adaptées afin de pouvoir gagner leur vie grâce à des activités agricoles et commerciales menées à proximité⁷⁰. Cette solution se limite toutefois à la survie à court terme et elle ne peut permettre de revenir aux conditions économiques en vigueur avant septembre 2000. L'agriculture est surtout pratiquée à des fins de subsistance et l'activité commerciale ne pourra être pérennisée si les clients locaux perdent leurs revenus extérieurs ou si l'on néglige d'améliorer l'accès aux centres urbains. Parce que l'on est passé d'un travail rémunéré à un travail familial non rémunéré de type informel ou à un emploi non salarié, le travail n'est guère de qualité et ne contribue ni à stabiliser, ni à généraliser l'emploi²².

65. La fragmentation de la vie économique a eu des conséquences néfastes pour la population palestinienne. Chaque personne active fait vivre 6,4 personnes sans emploi. En outre, les ménages démunis représentaient 58,1 % de la population dans le territoire palestinien occupé. Plus de 2,2 millions de Palestiniens sont pauvres, dont environ 1,27 million en Cisjordanie et 945 000 dans la bande de Gaza².

66. Après avoir périclité pendant les deux premières années de l'Intifada, du fait de l'épuisement de l'épargne privée et de l'instabilité politique⁷¹, les investissements privés ont augmenté de 5 % en 2003 grâce à la stabilisation de l'économie à la fin de 2002⁷². Ce léger redressement s'est de nouveau interrompu en 2004⁷³.

67. Les restrictions strictes imposées à la liberté de circulation et l'achèvement de la construction de la barrière dans le nord de la Cisjordanie n'ont pas mis fin à la dépendance vis-à-vis d'Israël. Au contraire, l'économie rurale de la Cisjordanie continue de dépendre de ce pays au regard de l'accès aux marchés d'exportation et du travail, même si c'est à une échelle moindre⁷⁴. En janvier 2004, la proportion des importations transitant par le point de passage de Karni par rapport aux exportations était de 3 pour 1. En juin 2004, elle est passée à 12 pour 1, ce qui a fait sensiblement augmenter le transfert de revenus de la bande de Gaza vers Israël²¹.

68. La production agricole palestinienne a diminué en raison de la confiscation des terres et des difficultés d'accès, ce qui a généré des pertes s'élevant à 320 millions de dollars⁷⁵. Étant donné que 45 % des terres agricoles palestiniennes (89 826 hectares) sont consacrés à la culture d'oliviers, les bouclages imposés par Israël et les mesures vexatoires prises par les colons israéliens dans les domaines de la collecte et du transport des olives ont eu un effet dévastateur sur les récoltes et les ventes, faisant perdre des millions⁷⁶.

69. D'après les estimations, 40 000 des 1,3 million de personnes qui sont établies dans la bande de Gaza vivent de la pêche. Les autorités israéliennes ont fait obstacle à l'industrie de la pêche à Gaza en interdisant aux pêcheurs d'accéder à 40 % du littoral et en restreignant la zone de pêche à six milles nautiques de la côte, en dépit de la limite de 20 milles fixée dans les Accords d'Oslo²¹. En conséquence, les pêcheurs ont pour la plupart perdu 70 % de leurs revenus. En outre, les stratégies de survie ont entraîné une surpêche, les Palestiniens s'étant tournés vers l'exploitation des ressources marines après avoir perdu leur emploi en Israël⁷⁷.

70. Selon le tracé prévu par Israël pour la barrière, le Tombeau de Rachel et le quartier avoisinant ne se trouvent plus dans Bethléem, mais dans le périmètre élargi de Jérusalem, ce qui a sonné le glas d'activités commerciales et touristiques palestiniennes jusque-là florissantes. De plus, la politique intensive de bouclages, la construction de la barrière et le fléchissement qui s'est ensuivi dans les secteurs du tourisme et de l'économie en général ont incité 9,3 % de la communauté chrétienne de Bethléem à émigrer au cours des quatre dernières années⁷⁸.

Condition de la femme

71. Le taux de pauvreté des ménages ayant une femme à leur tête est 1,3 fois supérieur à celui des ménages dirigés par un homme. Le discrédit qui pèse sur les femmes qui travaillent, même lorsqu'elles le font pour suppléer à l'absence d'hommes soutien de famille, ne les encourage pas à prendre un emploi salarié⁷⁹.

72. Malgré un niveau d'instruction élevé, les femmes sont restées marginalisées sur le marché du travail. La corrélation généralement positive qui existe entre l'éducation des femmes et la participation à l'activité économique ne se vérifiait pas dans le territoire palestinien occupé. Le secteur des soins dispensés aux personnes en est d'autant plus sollicité, une pression qui pèse surtout sur les femmes en tant que principaux prestataires de soins, qu'il y a de nombreux prisonniers palestiniens, que le conflit fait beaucoup de morts et que des maisons sont détruites⁸⁰.

Accès à l'assistance humanitaire

73. L'UNRWA a engagé environ 31 millions de dollars entre octobre 2000 et septembre 2004 pour couvrir les pertes et les dépenses supplémentaires enregistrées dans le territoire palestinien occupé, par suite des mesures prises par Israël, notamment les restrictions imposées à la circulation des personnes et des marchandises pour des raisons de sécurité.

74. L'UNRWA a engagé plus de 500 000 dollars pour couvrir des frais supplémentaires liés à la réinstallation du personnel international à Jérusalem et à Amman entre août et décembre 2004. Dans la bande de Gaza, l'Office a été contraint de suspendre la distribution de vivres à deux reprises en 2004 en raison du

renforcement des mesures de sécurité, ce qui a eu des répercussions sur environ deux tiers des réfugiés⁴.

75. En 2004, les dégâts causés par l'armée israélienne aux installations de l'Office dans le territoire palestinien occupé représentaient environ 141 000 dollars. Des écoles, des dispensaires et des centres de distribution de vivres figuraient au nombre des installations endommagées⁴.

76. Les autorités israéliennes ont délivré au personnel de l'Office un nombre moins important de permis d'entrée à Jérusalem. À la fin de 2004, 262 des 478 employés (soit 55 %) avaient un permis d'entrée valable, contre 83 % à la fin de 2003. En outre, 93 membres du personnel continuent de se voir refuser un permis pour des raisons de « sécurité ». La durée de validité des permis étant limitée (un ou trois mois) et l'émission de nouveaux permis valables se faisant tardivement, les opérations de l'Office ont été gravement entravées⁴. En 2004, les heures de travail perdues dans la bande de Gaza représentaient au total 1 830 000 dollars⁴.

77. Les autorités israéliennes ont décidé que les articles humanitaires acheminés vers Gaza depuis Israël ne pourraient plus transiter par le point de passage d'Erez et ont désigné le point de passage de Karni comme unique lieu de transit. Elles ont imposé le mode d'acheminement dit de « dos à dos » aux véhicules transportant des marchandises, ce qui entrave la livraison de l'aide humanitaire. Les frais ont considérablement augmenté depuis l'attentat-suicide perpétré dans le port d'Ashdod à la mi-mars 2004. Les coûts supplémentaires qu'a dû couvrir l'Office pour assurer les opérations portuaires et s'acquitter du droit de passage à Karni s'élèvent pratiquement à 8 millions de dollars pour la seule période allant d'octobre 2000 à la fin décembre 2004⁴.

III. Golan syrien occupé

78. Environ 20 000 colons israéliens vivent actuellement dans 44 colonies dans le Golan syrien occupé et, à l'issue d'une décision prise par les autorités israéliennes, 15 000 personnes supplémentaires devraient venir grossir leurs rangs au cours des trois prochaines années. Les autorités israéliennes ont déjà autorisé la construction de neuf nouvelles colonies et l'expansion de celles qui existent, d'où la nécessité d'exproprier 35 hectares de terrains et de déraciner 1 800 pommiers et cerisiers dans le village de Mas'adah, déclaré zone militaire⁸¹.

79. La compagnie israélienne Mekorot pompe chaque année entre 400 et 500 millions de mètres cubes d'eau dans le Golan syrien occupé, ce qui lui permet d'alimenter les réseaux israéliens d'approvisionnement en eau vers le sud et de fournir aux colons sept fois plus d'eau qu'aux Syriens du Golan⁸². La population arabe continue d'être victime d'une discrimination, puisqu'elle doit s'acquitter de taxes et d'impôts à un taux plus élevé que les colons israéliens pour l'utilisation de l'eau, la redevance pour la télévision, le logement, les revenus et les biens, l'assurance maladie, la taxe au profit du conseil local, la taxe au titre de l'assurance nationale et la taxe à la valeur ajoutée. Israël taxe également les cultures des agriculteurs syriens⁸³.

80. Les autorités israéliennes ont continué de poser des mines terrestres antipersonnel sur 100 hectares de terrain le long de la frontière du Golan, empêchant les agriculteurs d'accéder à leurs terres et déracinant des arbres⁸⁴.

81. Les villages syriens occupés ne disposent d'aucun hôpital et manquent en permanence de centres de soins et de dispensaires, ce dont pâtissent en particulier les femmes et les enfants⁸⁵. Les Arabes syriens doivent régler tous les frais médicaux, y compris les soins de santé primaires, qui étaient gratuits avant l'occupation⁸⁵.

82. Les autorités israéliennes ont continué d'imposer l'usage de l'hébreu aux élèves syriens et de ne faire enseigner que l'histoire du peuple juif et la littérature en hébreu⁸⁶.

83. Israël est le seul marché auquel ont accès les agriculteurs arabes syriens, et le bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza a supprimé 30 % du marché pour leurs produits⁸⁷. La production de pommes a diminué, passant de 25 000 tonnes en 2002 à 15 000 tonnes en 2003, et la superficie des terres cultivées est passée de 5 000 à 2 000 hectares. L'appropriation des terres et la discrimination exercée par les institutions, notamment l'interdiction faite aux Arabes syriens de creuser des puits ou de ramasser de la neige à des fins d'irrigation, contraignent les exploitants syriens à abandonner leurs moyens de subsistance⁸³.

84. Dans le Golan syrien occupé, les travailleurs syriens sont encore frappés par le chômage et la précarité de l'emploi. Ceux qui ont un travail temporaire risquent d'être licenciés à tout moment. Les institutions gouvernementales et publiques recrutent exclusivement des colons israéliens, refusant d'employer des Syriens sous prétexte qu'ils ne connaissent pas l'hébreu ou bien pour des motifs de sécurité⁸⁸.

85. Les étudiants qui ont rendu visite à leur famille dans le Golan syrien occupé pendant les vacances ont dû se soumettre à des interrogations de police hebdomadaires⁸⁵. Les autorités israéliennes ont fait des descentes de nuit dans les maisons d'Arabes syriens et arrêté des jeunes gens aux motifs qu'ils résistaient à l'occupation en rédigeant des slogans, en organisant des manifestations, en célébrant des fêtes nationales ou en distribuant des publications. En 2004, Israël a fait arrêter 19 Arabes syriens, qui ont été détenus dans des conditions éprouvantes dans des prisons israéliennes éloignées⁸⁹. Cinq d'entre eux ont été condamnés à une peine de 27 ans de prison et un autre à 15 ans⁹⁰.

86. Au moins 11 Arabes syriens sont encore emprisonnés en Israël pour s'être opposés à l'occupation⁹¹. Les gens qui viennent les voir ne peuvent être en contact direct avec eux et, lorsqu'elles rendent visite à un proche en prison, les femmes arabes syriennes sont soumises à une fouille corporelle minutieuse ou doivent patienter des heures avant de pouvoir entrer dans la prison⁸⁵.

87. Israël aurait enfoui des déchets nucléaires dans des conteneurs non sécurisés, à proximité de la frontière syrienne dans le Golan. Cela laisse craindre des fuites d'uranium appauvri et une catastrophe écologique. Jusqu'à présent, Israël a refusé de se conformer aux conventions internationales pertinentes et de permettre à l'Agence internationale de l'énergie atomique d'inspecter ses réacteurs nucléaires ou les sites de stockage des déchets⁹².

IV. Conclusion

88. La Banque mondiale a récemment élaboré un scénario du « statu quo », selon lequel les investissements dans le territoire palestinien occupé devraient stagner. Elle est partie du principe que la situation n'évoluera guère en ce qui concerne les

bouclages, que la construction de la barrière sera menée à bien, que le nombre de travailleurs autorisés à travailler en Israël continuera de baisser et que l'appui des donateurs diminuera. C'est ainsi que le chômage atteindrait le seuil des 37 % d'ici à 2008, l'économie intérieure ne pouvant pas remplacer les emplois perdus en Israël ni absorber la main-d'œuvre de plus en plus importante. Le PIB et l'investissement intérieur brut réels par habitant chuteraient encore de 17 % et de 20 %, respectivement, d'ici à 2008, et la pauvreté toucherait 62 % de la population⁹³. La Banque mondiale a estimé que même si l'aide internationale offerte au territoire palestinien occupé augmentait encore, elle ne contribuerait guère à juguler le déclin économique global en cours⁹⁴.

89. La détérioration de la situation économique, la pauvreté, la dégradation de l'état de santé et de l'état nutritionnel des femmes et des enfants et les difficultés d'accès aux services de santé et aux établissements d'enseignement feront qu'il sera extrêmement difficile de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

90. Le seul moyen de créer de meilleures conditions pour sortir de la crise économique et sociale actuelle, garantir un niveau de vie décent aux civils palestiniens et syriens soumis à l'occupation et protéger leurs droits est de mettre fin à l'occupation du territoire palestinien et du Golan syrien. Il est donc urgent d'accélérer le processus de paix afin d'apporter une solution exhaustive, juste et durable au problème du Moyen-Orient.

Notes

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973.

² OCHA, note d'information sur la situation humanitaire, janvier 2005.

³ Razing Rafah : Mass Home Demolitions in the Gaza Strip (New York, Human Rights Watch, octobre 2004), p. 76.

⁴ Contribution de l'UNRWA au rapport, 3 mars 2005.

⁵ Idem, décembre 2004; citant DCI-PS, novembre 2004, sources B'Tselem.

⁶ SG/SM/9857, 5 mai 2005; SG/SM/9569, 1^{er} novembre 2004; et SG/SM/9571, 1^{er} novembre 2004.

⁷ Centre d'information national palestinien, <<http://www.reliefweb.int/rw/RWB.NSF/db900SID/VBOL-6A4KEC?OpenDocument&rc=3&emid-acos-635PFR>>.

⁸ <http://www.btselem.org/english/Administrative_Detention/Statistics.asp>.

⁹ <http://www.btselem.org/english/statistics/Minors_in_IDF_Detention.asp>.

¹⁰ Contribution de l'UNICEF au rapport, décembre 2004.

¹¹ Rapport du Ministère palestinien des affaires pénitentiaires, tel que cité dans "300 Palestinian Children in Israeli Prisons", WAFA (7 novembre 2004), <http://english.wafa.ps/body.asp?field-tech_new&id-1839>.

¹² Au lieu de recevoir le traitement médical approprié, ces enfants se voyaient prescrire du paracétamol pour soigner chaque maladie. Rapport du Ministère palestinien des affaires pénitentiaires, tel que cité dans "300 Palestinian Children in Israeli Prisons", WAFA (7 novembre 2004), <http://english.wafa.ps/body.asp?field-tech_new&id-1839>.

¹³ *Through No Fault of Their Own: Punitive House Demolitions during the al-Aqsa Intifada* (Jérusalem, B'Tselem, novembre 2004), p. 15.

- ¹⁴ OCHA, mise à jour de la situation humanitaire-décembre 2004, p. 4, d'après le Jerusalem Center for Social and Economic Rights.
- ¹⁵ Centre d'information national palestinien, <http://www.pnic.gov.ps/arabic/quds/arabic/viol/quds_viol_01-2005.html>.
- ¹⁶ « Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés », note du Secrétaire général, A/59/381, 23 septembre 2004, p. 19.
- ¹⁷ Contribution d'OCHA au rapport, 3 mars 2005.
- ¹⁸ On a notamment fait valoir que ces destructions permettaient de découvrir les engins explosifs artisanaux. Il reste que l'armée a utilisé des défonceuses fixées à l'arrière des bulldozers, ce qui n'offrait aucune protection frontale pour les véhicules ou leur conducteur. La destruction de routes asphaltées crée en outre des débris qui peuvent aider à cacher des explosifs et des engins piégés. *Razing Rafah: Mass Home Demolitions in the Gaza Strip*, p. 11 et 93 (étude de la municipalité de Rafah, 9 juin 2004).
- ¹⁹ CNUCED, « Le rapport de la CNUCED sur l'économie palestinienne appelle un plus grand engagement des donateurs en faveur du développement », 29 septembre 2004, aux adresses <<http://www.unctad.org/palestine>> et <<http://www.domino.un.org/UNISPAL.NSF/9a798adb-f2322aff3825617b006d88d7/16a51bf9fefe2d285256flf004cf535!OpenDocument>>.
- ²⁰ OCHA, « Rapport préliminaire sur la situation humanitaire : opération "Bouclier avancé" » (août 2004).
- ²¹ Contribution d'OCHA au rapport, 21 décembre 2004.
- ²² Contribution de l'UNESCO au rapport, 23 décembre 2004.
- ²³ Société palestinienne du Croissant-Rouge, <http://www.palestinercs.org/Presentation%20PowerPoint%20Curfew%20Tracking%20July%202002_files/frame.htm>.
- ²⁴ Statistiques publiées dans le registre de la population du Ministère israélien de l'intérieur le 9 janvier 2005, cité dans *Ha'aretz*, 10 janvier 2005, à l'adresse <<http://www.haaretzdaily.com/hasen/spages/52998.html>>, également dans Geoffrey Aronson, "Settlers Losing the Battle for Gaza Settlements", *Report on Israeli Settlements in the Occupied Territories*, vol. 15, n° 1, à l'adresse <<http://www.fmep.org/reports/2005/Jan-Feb/v15n.Lhtml>>.
- ²⁵ Groupe d'appui aux négociations, Département des affaires de négociations, "Update on Recent Israeli Settlement Activity, June 15-August 24 2004", 24 août 2004, p. 2.
- ²⁶ Americans for Peace Now, *Yediot Aharonot*, 28 juillet 2004, cité dans *Middle East Peace Report*, vol. 6, numéro 3, 2 août 2004.
- ²⁷ Groupe d'appui aux négociations, Département des affaires de négociations, "Update on Recent Israeli Settlement Activity, June 15-August 24 2004", 24 août 2004, p. 1 et 2. Il conviendrait de noter que le plan E-1 vise à relier les colonies de peuplement situées en Cisjordanie avec celles de Jérusalem-Est occupée ainsi qu'avec Israël.
- ²⁸ Groupe d'appui aux négociations, Département des affaires de négociations, "Update on Recent Israeli Settlement Activity, June 15-August 24 2004", 24 août 2004, p. 1.
- ²⁹ *Ha'aretz*, 22 mars 2005. Après avoir été approuvé par le Gouvernement israélien, ce plan a été renvoyé en février devant le Conseil suprême de la planification de Cisjordanie. L'approbation finale du Conseil est nécessaire pour pouvoir exécuter le plan.
- ³⁰ *Ha'aretz*, 10 janvier 2005.
- ³¹ "Israel plans 6,000 West Bank settlement homes-report," *Reuter*, 25 février 2005, à l'adresse <<http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/L25597642.htm>>. "APN Attacks Plan for 6,000+New Settlement Houses, Authorization for 120 Illegal Outposts", *Americans for Peace*

- Now, à l'adresse <<http://www.peacenow.org/updates.asp?rid=0&cid=337>> (consulté le 1^{er} mars 2005).
- ³² *Ha'aretz*, 14 mars 2005. Dans ce rapport, établi à la demande d'Israël par l'avocate Talia Sasson, celle-ci conclut que toutes les colonies avancées sont illégales et que le Gouvernement israélien a appuyé et financé la construction de ces colonies, qui, d'après le rapport Sasson, sont au nombre de 105.
- ³³ "ARIJ Christmas Message", <<http://www.arij.org/Christmas%202004/index.htm>>.
- ³⁴ Groupe d'appui aux négociations, Département des affaires de négociations, "Update on Recent Israeli Settlement Activity, June 15-August 24 2004", 24 août 2004, p. 3.
- ³⁵ Conal Urquhart, "Gaza Strip settlers may go to West Bank", *The Guardian* (17 novembre 2004), <<http://www.guardian.co.uk/international/story/0.1352889.00.html>>.
- ³⁶ Geoffrey Aronson, "Settlers Losing the Battle for Gaza Settlements", op. cit.
- ³⁷ OCHA, *Preliminary Analysis of the Humanitarian Implications of February 2005 Barrier Projections*, 8 mars 2005.
- ³⁸ Groupe chargé de la politique humanitaire et d'urgence, UNRWA, *The Humanitarian Impact of the West Bank Barrier on Palestinian Communities*, Update n° 4 (Jérusalem, OCHA, 1^{er} septembre 2004), p. 3 et contribution d'OCHA au rapport, 21 décembre 2004.
- ³⁹ Selon une étude menée en 2004, 64,2 % des familles s'opposent au mariage d'un des leurs avec une personne vivant de l'autre côté du mur, "'State'" inside the "'Wall'" (Bethléem, Ma'an Development Center, 2004), p. 2.
- ⁴⁰ OCHA, *Preliminary Analysis of the Humanitarian Implications of February 2005 Barrier Projections*, 8 mars 2005. Le nombre de Palestiniens détenteurs d'autorisation de résidence à Jérusalem-Est est de 230 000 environ.
- ⁴¹ Groupe chargé de la politique humanitaire et d'urgence, OCHA, UNRWA, *The Humanitarian Impact of the West Bank Barrier on Palestinian Communities*, Update n° 4 (Jérusalem, OCHA, 1^{er} septembre 2004), p. 28, et contribution d'OCHA au rapport, 21 décembre 2004.
- ⁴² Groupe chargé de la politique humanitaire et d'urgence, OCHA, UNRWA, *The Humanitarian Impact of the West Bank Barrier on Palestinian Communities*, Update n° 4 (Jérusalem, OCHA, 1^{er} septembre 2004), note 16, p. 35.
- ⁴³ Rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, présenté par M. Giorgio Giacomelli, Rapporteur spécial, E/CN.4/2000/25, 15 mars 2000, p. 11, par. 24 et 25. Dans la région de Bethléem, des terres agricoles supplémentaires sont maintenant intégrées dans les enclaves créées du fait de la construction du mur et les agriculteurs se trouvent isolés de la plus grande partie des terres environnantes qui leur appartiennent et n'ont plus accès aux sources d'eau, qui constituent une réserve pour la saison sèche ou lorsque l'approvisionnement en eau n'est pas assuré par Mekorot. Groupe chargé de la politique humanitaire et d'urgence, OCHA, UNRWA, *The Humanitarian Impact of the West Bank Barrier on Palestinian Communities*, Update n° 4, (Jérusalem, OCHA, 1^{er} septembre 2004), p. 23.
- ⁴⁴ UNRWA, *UNRWA Case Study : Reports on the West Bank Barrier*, 31 juillet 2004, <<http://domino.un.org/unispal.nsf/0/9c463d6eff83545885256ee700513b91?OpenDocument>>.
- ⁴⁵ Estimations du Groupe de gestion international (IMG), in OCHA, "Preliminary Humanitarian Situation Report: Operation 'Forward Shield'", <<http://domino.un.org/unispal.nsf/0/5e4e866e111a903085256f01004f6bae?OpenDocument>>.
- ⁴⁶ Service palestinien d'hydrologie, en coordination avec la Régie palestinienne des eaux, "Water and Sanitation, Hygiene (WaSH) Monitoring Project: Impact of the Current Crisis in the West Bank and the Gaza Strip", Survey Report n° 12, août 2004, p. 2, <<http://www.phg.org/campaign>>.

- ⁴⁷ *Rafah Municipality, Damage Assessment*, 9 juin 2004, in *Razing Rafah: Mass Home Demolitions in the Gaza Strip* (New York: Human Rights Watch, octobre 2004), p. 76.
- ⁴⁸ *Razing Rafah: Mass Home Demolitions in the Gaza Strip* (New York: Human Rights Watch, octobre 2004), p. 92. UNRWA et OCHA, *Rafah Humanitarian Needs Assessment*, 6 juin 2004.
- ⁴⁹ *Razing Rafah*, op. cit., p. 92. Entretien de Human Rights Watch avec Joachim Paul, UNICEF, Gaza, 12 juillet 2004.
- ⁵⁰ “Technical Paper IV – Settlements”, in *Stagnation or Revival? Israeli Disengagement and Palestinian Economic Prospects* (Jérusalem), Banque mondiale, 1^{er} décembre 2004, p. 1, <<http://www.worldbank.org/ps>> ou <<http://web.worldbank.org/WEBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/MENAEXT/WESTBANKGAZAEXTN/0,contentMDK:20209926~pagePK:141137~piPK:217854~theSitePK:294365,00.html>>, note 22, p. 6.
- ⁵¹ “USAID constructs wastewater plant”, communiqué de presse de l’Agency for International Development des États-Unis (USAID), 14 janvier 2005, p. 1, <<http://www.notes.reliefweb.int/w/rwb.nsf/0/77fla2148ac3497f49256f8a0017bfab?OpenDocument>>.
- ⁵² Médecins du Monde, *L’ultime barrière*, février 2005, p. 19.
- ⁵³ Contribution de l’OMS au rapport, 24 décembre 2004.
- ⁵⁴ Caritas Jérusalem, “Main Findings of the Survey on the Impact of Israeli Measures on the Economic Conditions of the Palestinian Households”, communiqué de presse, 1^{er} octobre 2004; “The Humanitarian Impact of the West Bank Barrier on Palestinian Communities”, voir Holy Land Christian Ecumenical Foundation : <<http://www.hcef.org/hcef/index.cfm/mod/news/ID/16/SubMod/NewsView/NewsID/1175.cfm>>, p. 2.
- ⁵⁵ Contribution du FNUAP au rapport.
- ⁵⁶ Robyn Long, “OPT: Caring for Gaza’s Disabled”, American Near East Refugee Aid (ANERA), 11 janvier 2005, <<http://www.notes.reliefweb.int/w/rwb.nsf/0/01d024a0c141360549256f87001c109d?OpenDocument>>.
- ⁵⁷ Contribution de l’UNICEF au rapport, décembre 2004.
- ⁵⁸ UNICEF, “Early Years”, <<http://www.unicef.org/oPt/children.html>>.
- ⁵⁹ Contribution du PAM au rapport, 21 décembre 2004.
- ⁶⁰ Banque mondiale, *Poverty in West Bank and Gaza after three years of economic crisis*.
- ⁶¹ Contribution de l’UNICEF au rapport, décembre 2004; citant “Study on Palestinian Public Perceptions on Their Living Conditions”, Institut universitaire d’études du développement, Genève, rapport 7 (juillet 2004).
- ⁶² Contribution de l’UNRWA au rapport, 3 mars 2005, et contribution de l’UNICEF au rapport, décembre 2004.
- ⁶³ Contribution du FNUAP au rapport, janvier 2005. L’UNICEF mentionne un taux de croissance de 3,9 % dans la rubrique “At a Glance: Occupied Palestinian Territory”, à l’adresse : <www.unicef.org/infobycountry/opt_statistics.html>.
- ⁶⁴ Contribution du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient au rapport, 23 décembre 2004, citant le rapport de la Banque mondiale intitulé “Disengagement: the Palestinian economy and the settlements”, 23 juin 2004 (tableau 1, p. 30).
- ⁶⁵ Ibid, citant le rapport de la Banque mondiale intitulé “Stagnation or Revival?”, p. 42.
- ⁶⁶ Contribution du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient au rapport, 23 décembre 2004, citant le rapport de la Banque mondiale intitulé “Four Years – Intifada, Closures and Palestinian Economic Crisis: An Assessment”, octobre 2004, p. 14.

- ⁶⁷ Contribution du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient au rapport, 23 décembre 2004. Cette définition prend en compte les travailleurs découragés qui ne cherchent pas activement un emploi.
- ⁶⁸ Ibid. Le taux de chômage standard, qui s'élève à 26,8 %, a aussi augmenté de trois points de pourcentage par rapport à la même période l'année précédente. Cette définition standard prend en compte les chômeurs âgés de 15 ans et plus n'ayant pas du tout travaillé pendant la semaine de référence, qui étaient disponibles pour travailler et cherchaient activement un emploi pendant la semaine de référence. Les personnes employées en Israël qui étaient absentes de leur lieu de travail du fait d'un bouclage sont considérées comme étant au chômage, tout comme les personnes qui attendent de pouvoir reprendre leur travail en Israël et dans les colonies.
- ⁶⁹ Ibid. D'après les données relatives à la main-d'œuvre fournies par le Bureau central de statistique palestinien, cela représente une augmentation de la proportion des personnes employées dans le secteur public par rapport à 2003 (29 %) et à la période avant l'Intifada (23 %).
- ⁷⁰ Contribution du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient au rapport, 23 décembre 2004. Selon une étude récente, dans 18 des 30 collectivités de l'échantillon, l'agriculture, qui n'était la principale activité dans aucune des collectivités avant septembre 2000, était devenue la principale activité économique en 2004. Environ 56 % des ménages dans ces collectivités s'adonnaient à des travaux agricoles à des fins de subsistance uniquement. "Economic Adaptation and Fragmentation in the Rural West Bank" (inédit).
- ⁷¹ Contribution du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient au rapport, 23 décembre 2004. En 2000, les investissements privés ont chuté de plus de 30 %, puis de 40 % en 2001 (voir le rapport de la Banque mondiale intitulé "Four years – Intifada, Closure and Palestinian Economic Crisis: An Assessment", octobre 2004, p. 24).
- ⁷² Cette reprise fragile en 2003 n'a pas suffi pour ramener les capitaux permanents à leurs niveaux d'avant l'Intifada (ibid., p. 24).
- ⁷³ Contribution du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient au rapport, 23 décembre 2004, citant le rapport de la Banque mondiale intitulé "Stagnation or Revival?", p. 6.
- ⁷⁴ Les recherches sur le terrain menées par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ont révélé que les seules exploitations rurales qui continuaient d'avoir un nombre relativement important d'employés étaient celles qui avaient encore accès aux marchés en Israël. Il s'agit notamment d'exploitations où l'on cultive des concombres, d'ateliers textiles et d'ateliers de tailleurs de pierres (Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, "Economic Adaptation and Fragmentation").
- ⁷⁵ Banque mondiale, rapport intitulé "Stagnation or Revival? Israeli Disengagement and Palestinian Economic Prospects" (décembre 2004), cité dans la contribution du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, 23 décembre 2004, p. 2.
- ⁷⁶ En 2003, 10 000 tonnes d'huile d'olive palestinienne, estimées à 35 millions de dollars, n'ont pu être vendues. Contribution du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au rapport.
- ⁷⁷ Bureau de la coordination des affaires humanitaires, "OCHA Humanitarian Update Occupied Palestinian Territories Oct. 2004", 30 octobre 2004, p. 3, à l'adresse : <<http://www.reliefweb.int/rw/RWB.NSF/db900SID/MHII-66V3TX?OpenDocument>>.
- ⁷⁸ Contribution d'OCHA au rapport, 21 décembre 2004, et rapport du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires intitulé "Costs of Conflict: The Changing Face of Bethlehem" (Jérusalem, Organisation des Nations Unies, décembre 2004), p. 11.

- ⁷⁹ Rapport du Secrétaire général sur la situation des femmes palestiniennes et l'aide à leur apporter (E/CN.6/2005/4), en date du 10 décembre 2004, par. 13.
- ⁸⁰ Ibid., par. 14.
- ⁸¹ Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, note du Secrétaire général (A/59/381), en date du 23 septembre 2004, par. 91.
- ⁸² Ibid., par. 92
- ⁸³ Ibid., par. 97
- ⁸⁴ Ibid., par. 94
- ⁸⁵ Ibid., par. 99
- ⁸⁶ Ibid., par. 96
- ⁸⁷ Shahada Nasr Allah (titre en arabe) (Rapport sur la saison 2004 des pommes dans le Golan) (Majdal Shams: Agricultural Services Center, Golan Development, 2005), sur le site Web de la Golan for Development Organization : <<http://www.jawlan.org/reports/applereport2004.htm>>.
- ⁸⁸ Ibid., par. 98.
- ⁸⁹ « L'administration pénitentiaire continue d'appliquer des mesures arbitraires » (en arabe), 2 mars 2005, sur le site Web de la Golan for Development Organization : <<http://www.jawlan.org/news/news.asp?sn=644>>.
- ⁹⁰ Voir A/59/381, par. 93.
- ⁹¹ Site Web de la Golan for Development Organization : <<http://www.jawlan.org/prisoners/prisoners.htm>>.
- ⁹² Ibid., par. 95. Voir aussi la résolution 59/106 de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 2004, intitulée « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » et *Nations Unies, Recueil des Traités*, vol. 729, n° 10485.
- ⁹³ Contribution du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient au rapport, 23 décembre 2004, citant le rapport de la Banque mondiale intitulé "Stagnation or Revival?", p. 7.
- ⁹⁴ Ibid., p. 31 à 36.
-